

	Service d'entretien ménager Maxime		67 002,60 \$
	Blondi Nette		76 574,40 \$
6.2	Invitation à soumissionner 2006-ENV-16		
	Services professionnels de laboratoire - Étude de caractérisation des matériaux de remblai sur deux terrains adjacents		
	Laboratoire A.B.S. inc.	1 ^{er} rang	34 328,58 \$
6.3	Invitation à soumissionner 2006-GT-17		
	Réfection de la toiture de l'entrepôt à sel		
	Couvreur M.L. (151776 Canada inc.)		88 858,21 \$
	Couvreur Valleyfield (113931 Canada inc.)		136 284,20 \$
6.4	Invitation à soumissionner 2006-GT-18		
	Pavage de la voie de desserte nord		
	Asphalte Trudeau ltée		77 805,06 \$
	Ali Excavation inc.		86 195,76 \$
	La compagnie Meloche inc.		88 755,66 \$
	Roxboro Excavation inc.		89 486,92 \$
6.5	Invitation à soumissionner 2006-SRC-19		
	Rénovation des surfaces des terrains de tennis		
	Revêtements de Tennis Sud-Ouest inc.		28 293,78 \$
	Les Installations Sportives Defargo inc.		31 883,21 \$

7. RAPPORTS

7.1 Direction générale

- 7.1.1 Société du Port de Valleyfield. Règles de régie interne. Protocole d'entente
- 7.1.2 Société du Port de Valleyfield. Conseil d'administration. Administrateur général. Nomination
- 7.1.3 Comité de gestion de la qualité. Épluchette de blé d'Inde. Parc Sauvé. 8 septembre 2006. Permis de boisson
- 7.1.4 Zinc électrolytique du Canada limitée. Cession d'une parcelle du lot 1342. Accord de principe
- 7.1.5 DT Acquisition inc. Acquisition de lots. Modification de l'offre de vente

7.2 Service des ressources humaines

- 7.2.1 Embauche et départ de personnel. Juillet 2006
- 7.2.2 Service de la gestion du territoire. Poste de secrétaire niveau II. Abolition
- 7.2.3 Service de l'environnement et des travaux publics
 - 7.2.3.1 Poste de préposé aux réseaux. Abolition
 - 7.2.3.2 Poste d'opérateur B. Création
- 7.2.4 Service de sécurité incendie
 - 7.2.4.1 Poste de secrétaire niveau I. Abolition. Poste de secrétaire niveau II. Création
 - 7.2.4.2 Poste de chef aux opérations à temps partiel. Abolition
 - 7.2.4.3 Richard Daoust. Pompier à temps partiel. Démission
 - 7.2.4.4 Robin Gagné. Pompier à temps partiel. Démission
 - 7.2.4.5 Yves Gaumont. Chef aux opérations. Nomination
 - 7.2.4.6 Daniel Legros. Chef aux opérations. Nomination
 - 7.2.4.7 Sylvain Moïse. Chef aux opérations. Nomination
 - 7.2.4.8 Mario Soucisse. Chef aux opérations. Nomination
 - 7.2.4.9 Jacques Le Floch. Technicien en prévention. Nomination

- 7.3 Service des finances et de l'informatique**
- 7.3.1 Liste de comptes numéro 93 2 825 952,88 \$
- 7.3.2 Liste de comptes numéro 94 1 938 650,75 \$
- 7.3.3 Rapport budgétaire au 16 août 2006. Dépôt
- 7.4 Service récréatif et communautaire**
- 7.4.1 Audrey Plamondon. Soutien financier à l'élite sportive. Octroi d'une bourse de 750 \$
- 7.4.2 Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry. Utilisation de l'espace gazonné au pourtour du site de l'ancien lieu d'enfouissement de la MRC pour la tenue du Super Motocross de Valleyfield. 27 août 2006. Entente
- 7.4.3 Super Motocross de Valleyfield. Parc industriel # 2. 27 août 2006. Billets d'admission. Fermeture de rue et circulation. Protocole d'entente
- 7.4.4 Office du tourisme du Suroît. Occupation d'espaces à l'intérieur du bâtiment sis au 1155, boulevard Mgr Langlois. Gestion et opération du bureau d'information touristique. Contrat de location 2006-2009
- 7.4.5 Pacte de rue inc. Demande d'aide financière à l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux - Montérégie au Programme de soutien aux organismes communautaires. Résolution d'appui
- 7.4.6 Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers (PRAQ). Modification du protocole d'entente 2006
- 7.4.7 Édifice du 936, boulevard du Havre. Fourniture et installation d'un système de ventilation-climatisation. Travaux additionnels. Octroi de contrat
- 7.4.8 Corporation de développement communautaire Beauharnois-Salaberry et Québec en forme. Jeux du Québec, hiver 2009. Services professionnels pour la préparation du cahier de mise en candidature à titre de ville hôte. Mandat
- 7.4.9 Groupe *Perfoaction* International. Jeux du Québec, hiver 2009. Services professionnels pour la préparation du cahier de mise en candidature à titre de ville hôte. Mandat
- 7.5 Service de la gestion du territoire**
- 7.5.1 Jacques Patenaude. Rue Napoléon. Vente des lots 147-61, 147-62, 147-63 et d'une partie du lot 147-64. Rescision de la résolution 2003-08-425
- 7.5.2 Hydro-Québec et Bell Canada. Rue du Ruisseau. Acte de servitude
- 7.5.3 Société d'habitation du Québec. Programme Rénovation Québec (phase III). Déblocage de fonds
- 7.5.4 Commission de protection du territoire agricole du Québec. Demande d'autorisation pour l'aliénation d'une partie du lot 280. Chemin de la carrière. Gustave Chayer
- 7.5.5 Construction d'un mur de soutènement au parc Sauvé, réaménagement de la jetée Nicholson et réfection des feux de circulation à l'intersection des rues Victoria et Nicholson. Approbation de travaux additionnels
- 7.5.6 Réfection des berges au parc Marcil. Aménagement d'une descente de bateau. Étude de faisabilité. Firme d'ingénieurs. Mandat
- 7.5.7 Pavage, bordure et éclairage dans les rues du Ponceau et du Ruisseau. Contrôle qualitatif des matériaux. Firme de laboratoire. Mandat
- 7.5.8 Firme de laboratoire. Mandats
- 7.5.8.1 Port de Salaberry-de-Valleyfield. Étude géotechnique – reconnaissance des sols et caractérisation environnementale
- 7.5.8.2 Boulevard Bord-de-l'Eau. Secteur ouest de l'île Dondaine. Étude géotechnique – reconnaissance des sols
- 7.6 Service de l'environnement et des travaux publics**
- 7.6.1 Concours de graffiti sur lames d'équipement de déneigement. Mise en œuvre. Autorisation
- 7.6.2 Port de Salaberry-de-Valleyfield. Exploitation d'équipement de concassage de rebuts d'asphalte. Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Autorisation

7.7 Service de sécurité incendie

7.7.1 Fourniture et livraison d'une autopompe-citerne. Ajout d'un système CAFS (compressive air foam system). Autorisation

8. DIVERS

8.1 Commission municipale du Québec. Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxe foncière et de taxe d'affaires. Club de gymnastique CampiAgile de Valleyfield inc.

8.2 Commission municipale du Québec. Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe d'affaires. Le Pont du Suroît

8.3 Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry. Construction d'un nouveau poste de police de la Sûreté du Québec sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield. Résolution d'intention

9. RÈGLEMENTS

9.1 Règlement concernant les systèmes d'alarme. Avis de motion

9.2 Règlement modifiant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de modifier certaines normes concernant les garages, bâtiments accessoires et abris d'auto. Avis de motion

9.3 Premier projet de règlement 60-41 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de modifier certaines normes concernant les garages, bâtiments accessoires et abris d'auto. Dispense de lecture et adoption

9.4 Règlement amendant le Règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage afin d'y modifier les normes sur les garages, bâtiments accessoires et abris d'auto. Avis de motion

9.5 Premier projet de règlement 159-7 amendant le Règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage afin d'y modifier les normes sur les garages, bâtiments accessoires et abris d'auto. Dispense de lecture et adoption

9.6 Règlement amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier les normes concernant les enseignes, garages, bâtiments accessoires et abris d'auto. Avis de motion

9.7 Premier projet de règlement 1099-79 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier les normes concernant les enseignes, garages, bâtiments accessoires et abris d'auto. Dispense de lecture et adoption

9.8 Second projet de règlement 1099-78 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier la grille des normes de la zone commerciale C-417 (zone située dans le secteur des rues Arthur, Hermine, Saint-Alexis, Alphonse-Desjardins et Murphy). Dispense de lecture et adoption

9.9 Règlement 102 pour décréter des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

Adoption du procès-verbal de la
séance ordinaire du 11 juillet 2006

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2006 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 17 août 2006;

Il est

2006-08-499

Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Denis Laitre
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2006, selon sa teneur.

ADOPTÉ

Appel d'offres 2006-14.
Services professionnels. Vérification
des états financiers 2006, 2007 et 2008

Suite à l'appel d'offres 2006-14 relatif à la fourniture de services professionnels de comptables agréés dans le cadre de la vérification des états financiers 2006, 2007 et 2008, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage:

Goudreau Poirier, CA, SENC 99 136,50 \$

VU la recommandation du trésorier d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Goudreau Poirier, CA, SENC;

Il est

2006-08-500

Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme Goudreau Poirier, CA, SENC un contrat pour la fourniture de services professionnels de comptables agréés dans le cadre de la vérification des états financiers 2006, 2007 et 2008, pour un montant de 99 136,50 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2006-14.

ADOPTÉ

Invitation à soumissionner 2006-SRC-15.
Service de conciergerie. Hôtel de ville.
1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2008

Suite à l'invitation à soumissionner 2006-SRC-15 relative au service de conciergerie de l'hôtel de ville, sis au 61, rue Sainte-Cécile, pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2008, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil:

Service d'entretien ménager Maxime 67 002,60 \$
Blondi Nette 76 574,40 \$

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Service d'entretien ménager Maxime;

Il est

2006-08-501

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Service d'entretien ménager Maxime un contrat pour le service de conciergerie de l'hôtel de ville, sis au 61, rue Sainte-Cécile, pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2008, pour un montant global de 67 002,60 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2006-SRC-15.

ADOPTÉ

Invitation à soumissionner 2006-ENV-16.
Services professionnels de laboratoire. Étude
de caractérisation des matériaux de remblai
sur deux terrains adjacents

Suite à l'invitation à soumissionner 2006-ENV-16 relative à la fourniture de services professionnels de laboratoire dans le cadre d'une étude de caractérisation des matériaux de remblai sur deux terrains adjacents, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage:

Laboratoire A.B.S. inc.	34 328,58 \$
-------------------------	--------------

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Laboratoire A.B.S. inc.;

Il est

2006-08-502

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Denis Laître
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme Laboratoire A.B.S. inc. un contrat pour la fourniture de services professionnels dans le cadre d'une étude de caractérisation des matériaux de remblai sur deux terrains adjacents, sis au port de Salaberry-de-Valleyfield, pour un montant de 34 328,58 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2006-ENV-16;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 12 656,83 \$ inscrit au rapport préparé par le coordonnateur au Service de l'environnement et des travaux publics, le cas échéant.

ADOPTÉ

Invitation à soumissionner 2006-GT-17.
Réfection de la toiture de l'entrepôt à sel

Suite à l'invitation à soumissionner 2006-GT-17 relative à la réfection de la toiture de l'entrepôt à sel, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil:

Couvreur M.L. (151776 Canada inc.)	88 858,21 \$
Couvreur Valleyfield (113931 Canada inc.)	136 284,20 \$

VU la recommandation du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Couvreur M.L. (151776 Canada inc.);

Il est

2006-08-503

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Denis Laitre
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Couvreur M.L. (151776 Canada inc.) un contrat pour la réfection de la toiture de l'entrepôt à sel, pour un montant de 88 858,21 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2006-GT-17;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 28 858,21 \$ inscrit au rapport préparé par le coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire.

ADOPTÉ

Invitation à soumissionner 2006-GT-18.
Pavage de la voie de desserte nord

Suite à l'invitation à soumissionner 2006-GT-18 relative au pavage de la voie de desserte nord, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil:

Asphalte Trudeau ltée	77 805,06 \$
Ali Excavation inc.	86 195,76 \$
La compagnie Meloche inc.	88 755,66 \$
Roxboro Excavation	89 486,92 \$

VU la recommandation du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Asphalte Trudeau ltée;

Il est

2006-08-504

Proposé par M. Normand Amesse
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Asphalte Trudeau ltée un contrat pour le pavage de la voie de desserte nord, pour un montant de 77 805,06 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2006-GT-18.

ADOPTÉ

Invitation à soumissionner 2006-SRC-19.
Rénovation des surfaces des terrains de tennis

Suite à l'invitation à soumissionner 2006-SRC-19 relative à la rénovation des surfaces des terrains de tennis, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil:

Revêtements de Tennis Sud-Ouest inc.	28 293,78 \$
Les Installations sportives Defargo inc.	31 883,21 \$

VU la recommandation de la directive du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Revêtements de Tennis Sud-Ouest inc.;

Il est

2006-08-505	Proposé par M. Jean-Marc Rochon Appuyé par M. Denis Laître Et résolu
-------------	--

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Revêtements de Tennis Sud-Ouest inc. un contrat pour la rénovation des surfaces des terrains de tennis des parcs Félix-Leclerc, Saint-Eugène, Guy-Bélanger et Morin, pour un montant de 28 293,78 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2006-SRC-19;

QU'afin de satisfaire au paiement desdits travaux, le conseil municipal décrète un emprunt maximal de 28 293,78 \$ au fonds de roulement avec obligation de remboursement sur trois (3) ans.

ADOPTÉ

Société du Port de Valleyfield.
Règles de régie interne.
Protocole d'entente

ATTENDU QUE, selon les dispositions de la charte de la Société du Port de Valleyfield, celle-ci peut se donner des règles de régie interne, plus particulièrement pour la composition du conseil d'administration;

VU la recommandation du directeur général relative à la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Société du Port de Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à cet effet;

Il est

2006-08-506	Proposé par M. Pierre-Paul Messier Appuyé par M. Robert Savard Et résolu
-------------	--

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente à intervenir avec la Société du Port de Valleyfield, protocole ayant pour but d'augmenter l'autonomie et la capacité décisionnelle du conseil d'administration du Port et de permettre à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de clarifier les balises de cette autonomie et prenant effet à compter de la présente.

ADOPTÉ

Société du Port de Valleyfield.
Conseil d'administration.
Administrateur général. Nomination

ATTENDU QUE, selon les dispositions du nouveau protocole d'entente à intervenir entre la Société du Port de Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, le directeur général du Port n'a plus le droit de vote au sein du conseil d'administration du Port;

VU la recommandation du directeur général relative à la nomination d'un nouvel administrateur général pour la composition du conseil d'administration du Port;

Il est

2006-08-507
Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Guy Sauvé à titre d'administrateur général de la Société du Port de Valleyfield, à compter de la présente, et ce, pour une période de trois (3) ans, renouvelable à la fin du terme.

ADOPTÉ

Comité de gestion de la qualité.
Épluchette de blé d'Inde. Parc Sauvé.
8 septembre 2006. Permis de boisson

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion de la qualité de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désirent tenir une activité au parc Sauvé, le 8 septembre 2006;

VU la recommandation favorable émise par la technicienne en gestion de la qualité;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques;

Il est

2006-08-508
Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les membres du comité de la gestion de la qualité de la municipalité à tenir une épluchette de blé d'Inde pour les employés municipaux au parc Sauvé, le 8 septembre 2006;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité le 8 septembre 2006, entre midi et 18 h, à condition que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de cette journée d'activité.

ADOPTÉ

Zinc électrolytique du Canada limitée.
Cession d'une parcelle du lot 1342.
Accord de principe

ATTENDU QUE la compagnie Zinc électrolytique du Canada limitée est disposée, selon sa correspondance du 14 août 2006, à céder à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield une parcelle du lot 1342 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, dans le cadre du développement industriel dans le parc industriel # 2, en échange d'un terrain ou d'une portion de terrain appartenant à la municipalité dans le secteur situé face à l'usine de CEZinc, et dont les modalités seront à définir;

Il est

2006-08-509

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'un accord de principe portant sur l'acquisition d'une parcelle du lot 1342 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, avec la compagnie Zinc électrolytique du Canada limitée afin de permettre le développement industriel dans le parc industriel # 2.

ADOPTÉ

DT Acquisition inc.
Acquisition de lots.
Modification de l'offre de vente

VU l'offre de vente d'environ 115 lots par la compagnie DT Acquisition inc. à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield datée du 14 décembre 2005 afin de constituer une banque de terrains aux fins de développement résidentiel et de devenir propriétaire de terrains adjacents à certains équipements municipaux;

VU la proposition d'amendement à ladite offre de vente par la compagnie DT Acquisition inc. afin de modifier la désignation de la propriété contenue à l'offre de vente du 14 décembre 2005 et de convenir d'une option de vente de certains lots;

Il est

2006-08-510

Proposé par M. Denis Laître
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de modifier l'offre de vente du 14 décembre 2005 intervenue avec la compagnie DT Acquisition inc. par l'amendement apporté à l'offre de vente signée le 8 août 2006 par ladite compagnie;

QUE la Ville retienne les services professionnels de M^e Yvon Vinet, notaire, pour la rédaction de l'acte de vente des terrains mentionnés dans l'offre de vente modifiée formulée par la compagnie DT Acquisition inc.;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente modifié relatif à la présente.

ADOPTÉ

Embauche et départ de personnel.
Juillet 2006

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de juillet 2006;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est

2006-08-511
Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 9 août 2006 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de juillet 2006.

ADOPTÉ

Poste de secrétaire niveau II.
Service de la gestion du territoire.
Abolition

VU la recommandation du Service des ressources humaines d'abolir le poste de secrétaire niveau II au Service de la gestion du territoire, poste laissé vacant suite au départ à la retraite de M^{me} Manon Demers;

Il est

2006-08-512
Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield abolisse le poste de secrétaire niveau II au Service de la gestion du territoire.

ADOPTÉ

Poste de préposé aux réseaux.
Service de l'environnement et
des travaux publics. Abolition

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service de l'environnement et des travaux publics d'abolir un poste de préposé aux réseaux au Service de l'environnement et des travaux publics, poste laissé vacant suite à l'obtention d'un poste d'opérateur B par M. Stéphane Martel;

Il est

2006-08-513
Proposé par M. Denis Laitre
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield abolisse un poste de préposé aux réseaux au Service de l'environnement et des travaux publics.

ADOPTÉ

Poste d'opérateur B.
Service de l'environnement et
des travaux publics. Création

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la création d'un poste d'opérateur B au Service de l'environnement et des travaux publics, suite à l'abolition d'un poste de préposé aux réseaux;

Il est

2006-08-514

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la création d'un poste d'opérateur B au Service de l'environnement et des travaux publics.

ADOPTÉ

Poste de secrétaire niveau I. Abolition.
Poste de secrétaire niveau II. Création.
Service de sécurité incendie

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service de sécurité incendie de procéder à l'abolition du poste de secrétaire niveau I et à la création d'un poste de secrétaire niveau II au Service de sécurité incendie, considérant les besoins du Service, afin d'assurer une meilleure distribution des tâches entre les deux secrétaires et une meilleure polyvalence;

Il est

2006-08-515

Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield abolisse le poste de secrétaire niveau I au Service sécurité incendie;

QUE le conseil municipal procède à la création d'un poste de secrétaire niveau II au Service de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Poste de chef aux opérations
à temps partiel. Service de
sécurité incendie. Abolition

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service de sécurité incendie d'abolir le poste de chef aux opérations à temps partiel, poste occupé

par M. Sylvain Moïse, étant donné que ce poste n'a plus sa raison d'être étant donné la création de 4 postes de chef aux opérations à temps complet;

Il est

2006-08-516

Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield abolisse le poste de chef aux opérations à temps partiel au Service de sécurité incendie, poste occupé par M. Sylvain Moïse, le tout effectif à la date d'entrée en fonction de M. Moïse au poste de chef aux opérations à temps complet.

ADOPTÉ

Pompier à temps partiel.
Service de sécurité
incendie. Démission

VU la lettre de démission formulée par M. Richard Daoust, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-08-517

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Richard Daoust au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 28 juillet 2006;

QUE le conseil municipal remercie M. Daoust pour ses loyaux services.

ADOPTÉ

Pompier à temps partiel.
Service de sécurité
incendie. Démission

VU la lettre de démission formulée par M. Robin Gagné, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-08-518

Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Denis Laitre
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Robin Gagné au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 1^{er} août 2006;

QUE le conseil municipal remercie M. Gagné pour ses loyaux services.

ADOPTÉ

Chef aux opérations.
Service de sécurité incendie.
Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un chef aux opérations au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-08-519

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Yves Gaumond au poste cadre de chef aux opérations au Service de sécurité incendie;

QUE la date effective d'entrée en fonction de M. Gaumond se situe au plus tard le 25 septembre 2006;

QUE la période d'essai de M. Gaumond à ce poste soit de un (1) an;

QUE la rémunération de M. Gaumond soit celle correspondant à la classe 3, échelon 2, de la grille salariale du personnel cadre adoptée par le conseil municipal et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente en vigueur de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

Chef aux opérations.
Service de sécurité incendie.
Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un chef aux opérations au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-08-520

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Daniel Legros au poste cadre de chef aux opérations au Service de sécurité incendie;

QUE la date effective d'entrée en fonction de M. Legros se situe au plus tard le 25 septembre 2006;

QUE la période d'essai de M. Legros à ce poste soit de un (1) an;

QUE la rémunération de M. Legros soit celle correspondant à la classe 3, échelon 2, de la grille salariale du personnel cadre adoptée par le conseil municipal et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente en vigueur de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

Chef aux opérations.
Service de sécurité incendie.
Nomination

ATTENDU QUE M. Sylvain Moïse occupe actuellement le poste de chef aux opérations à temps partiel;

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination de M. Moïse comme chef aux opérations à temps complet au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-08-521

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Sylvain Moïse au poste cadre de chef aux opérations à temps complet au Service de sécurité incendie;

QUE la date effective du changement de statut temps partiel à temps complet de M. Moïse se situe au plus tard le 25 septembre 2006;

QUE la rémunération de M. Moïse soit celle correspondant à la classe 3, échelon 5, de la grille salariale du personnel cadre adoptée par le conseil municipal et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente en vigueur de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

Chef aux opérations.
Service de sécurité incendie.
Nomination

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un chef aux opérations au Service de sécurité incendie;

Il est

2006-08-522

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Mario Soucisse au poste cadre de chef aux opérations au Service de sécurité incendie;

QUE la date effective d'entrée en fonction de M. Soucisse se situe au plus tard le 25 septembre 2006;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportive Audrey Plamondon, dans la discipline de badminton, une bourse de 750 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation au 9^e Championnat du Monde Universitaire qui se tiendra à Wuhan en Chine, du 10 au 15 octobre 2006.

ADOPTÉ

Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry. Utilisation de l'espace gazonné au pourtour du site de l'ancien lieu d'enfouissement de la MRC pour la tenue du Super Motocross de Valleyfield. 27 août 2006. Entente

Le point 7.4 intitulé « Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry. Utilisation de l'espace gazonné au pourtour du site de l'ancien lieu d'enfouissement de la MRC pour la tenue du Super Motocross de Valleyfield. 27 août 2006. Entente » est retiré de l'ordre du jour.

Super Motocross de Valleyfield. Parc industriel # 2. 27 août 2006. Billets d'admission. Fermeture de rue et circulation. Protocole d'entente

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Super Motocross de Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à une aide en ressources humaines et matérielles dans le cadre de la tenue de leur activité au parc industriel # 2, coin boulevard des Érables et boulevard Gérard-Cadieux, le 27 août 2006;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du Service récréatif et communautaire;

Il est

2006-08-527

Proposé par M. Jean-Marc Rochon
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente 2006 avec l'organisme Super Motocross de Valleyfield relatif à une aide en ressources humaines et matérielles dans le cadre de la tenue de la 13^e édition de son activité au parc industriel # 2, coin boulevard des Érables et boulevard Gérard-Cadieux, le 27 août 2006;

QUE la Ville autorise la fermeture de la rue des Érables du côté ouest, entre la piste de course et le boulevard Gérard-Cadieux, du 26 août 2006, 20 h, au 27 août 2006, 20 h;

QUE la Ville autorise la circulation en direction sud uniquement (à contresens) entre la piste de course et le boulevard Gérard-Cadieux afin de permettre aux visiteurs arrivant par la rue des Érables l'accès au stationnement et interdisant aux véhicules d'accéder à la rue des Érables par le boulevard Gérard-Cadieux;

QUE la Ville autorise l'installation d'un panneau d'arrêt temporaire sur le boulevard Gérard-Cadieux, dans les deux directions, à l'intersection de la rue des Érables, afin de faciliter le passage des piétons du stationnement au site de compétition;

QUE la Ville autorise l'installation d'un panneau d'arrêt temporaire sur la rue des Érables afin de faciliter le passage des piétons à l'admission au site des courses;

QUE la Ville autorise l'organisme à procéder, au besoin, à l'agrandissement des puits de la section de rue fermée et à l'installation d'une clôture anti-foule venant limiter l'accès au puits et devant se faire à l'intérieur de la ligne médiane;

QUE la Ville autorise la vente de billets d'admission et exige que lesdits billets soient nécessaires pour accéder au site le 27 août 2006;

QUE la Ville verse à cet organisme un montant de 2 000 \$ pour couvrir l'exercice financier 2006 et lui fournisse des services techniques pour un montant maximal de 3 000 \$.

ADOPTÉ

Office du tourisme du Suroît.
Occupation d'espaces à l'intérieur
du bâtiment sis au 1155, boulevard
Mgr Langlois. Gestion et opération
du bureau d'information touristique.
Contrat de location 2006-2009

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de location du bâtiment sis au 1155, boulevard Mgr Langlois à intervenir entre l'Office du tourisme du Suroît et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour un emplacement servant à la gestion et l'opération du bureau d'information touristique;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du Service récréatif et communautaire;

Il est

2006-08-528

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un contrat avec l'Office du tourisme du Suroît pour la location d'espaces à l'intérieur du bâtiment sis au 1155, boulevard Mgr Langlois et servant à la gestion et l'opération du bureau d'information touristique, pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009, pour les montants suivants :

- 2006 : 2 000 \$;
- 2007 : 3 000 \$;
- 2008 : 4 000 \$;
- 2009 : 4 000 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de location précité.

ADOPTÉ

Pacte de rue inc. Demande d'aide financière
à l'Agence de développement de réseaux
locaux de services de santé et de services
sociaux – Montérégie au Programme de
soutien aux organismes communautaires.
Résolution d'appui

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire d'appuyer l'organisme Pacte de rue inc. dans sa demande de consolidation de financement auprès de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux en Montérégie dans le cadre de son Programme de soutien aux organismes communautaires;

Il est

2006-08-529

Proposé par M. Jacques Smith

Appuyé par M. Denis Laître

Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield appuie formellement la demande de consolidation de financement de l'organisme Pacte de rue inc. auprès de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux en Montérégie au Programme de soutien aux organismes communautaires afin qu'il puisse continuer d'offrir des services appropriés avec un financement conforme aux réalités de la municipalité.

ADOPTÉ

Partenaires pour la revitalisation
des anciens quartiers (PRAQ).
Modification du protocole d'entente 2006

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à la modification du protocole d'entente intervenu avec l'organisme Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers (PRAQ) afin d'augmenter la participation financière de la municipalité pour l'année 2006 et de prolonger ledit protocole jusqu'au 31 décembre 2009;

Il est

2006-08-530

Proposé par M. Claude Reid

Appuyé par M. Robert Savard

Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie le protocole d'entente intervenu avec l'organisme Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers (PRAQ), plus particulièrement comme suit :

- pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2009 (article 2);
- modification des obligations de la Ville (article 4) :
 - en ressources humaines afin d'affecter, si nécessaire, des ressources professionnelles en loisir en vue de faciliter et de supporter le travail des bénévoles dans leur organisation;
 - en ressources financières, selon les participations financières suivantes :
 - 2006 : 48 615 \$;
 - 2007 : 37 615 \$;
 - 2008 : 37 615 \$;
 - 2009 : 37 615 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit protocole d'entente modifié, le cas échéant.

ADOPTÉ

Édifice du 936, boulevard du Havre.
Fourniture et installation d'un système
de ventilation-climatisation.
Travaux additionnels. Octroi de contrat

VU la recommandation de la directrice du Service récréatif et communautaire relative à l'approbation des travaux additionnels effectués dans le cadre du contrat octroyé à la compagnie Ventilation Laflèche inc. pour des travaux d'installation d'un système de ventilation-climatisation à la caserne numéro 1 située au 936, boulevard du Havre;

VU l'offre de service de la compagnie Ventilation Laflèche inc.;

Il est

2006-08-531

Proposé par M. Jean-Marc Rochon

Appuyé par M. Roger Levert

Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie les travaux additionnels effectués dans le cadre du contrat octroyé à la compagnie Ventilation Laflèche inc., plus particulièrement pour la déviation de conduits et des travaux de menuiserie et de peinture;

QUE la Ville octroie le contrat pour l'exécution desdits travaux additionnels à la compagnie Ventilation Laflèche inc., pour un montant de 13 130,46 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans ses deux offres de service du 3 juillet 2006;

QU'afin de satisfaire au paiement desdits travaux, le conseil municipal décrète un emprunt de 13 130,46 \$ au fonds de roulement avec obligation de remboursement sur trois (3) ans.

ADOPTÉ

Corporation de développement communautaire
Beauharnois-Salaberry et Québec en forme.
Jeux du Québec, hiver 2009. Services professionnels
pour la préparation du cahier de mise en candidature
à titre de ville hôte. Contrat

ATTENDU la volonté municipale de déposer sa candidature pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2009;

ATTENDU QUE les activités et les valeurs que veulent transmettre autant le projet Québec en forme que le mouvement des Jeux du Québec sont très similaires;

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat relatif à la fourniture d'une ressource professionnelle à intervenir avec la Corporation de développement communautaire Beauharnois-Salaberry et Québec en forme dans le cadre de la préparation du cahier de mise en candidature pour les Jeux du Québec, hiver 2009;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du Service récréatif et communautaire;

Il est

2006-08-532

Proposé par M. Jacques Smith
Appuyé par M. Denis Laître
Et résolu

QUE la Ville conclue avec la Corporation de développement communautaire Beauharnois-Salaberry et Québec en forme un contrat relatif à la fourniture d'une ressource professionnelle afin de supporter le Service récréatif et communautaire dans la préparation du cahier de mise en candidature en vue d'obtenir la Finale des Jeux du Québec, hiver 2009;

QUE les honoraires reliés à ce contrat soient d'un montant maximal de 8 602,36 \$, taxes comprises, en fonction des heures consacrées audit contrat, sur la base d'une tarification au taux de 18,46 \$ l'heure, plus les charges sociales, le cas échéant;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat précité.

ADOPTÉ

Groupe *Perfomaction* International.
Jeux du Québec, hiver 2009. Services
professionnels pour la préparation du
cahier de mise en candidature à titre
de ville hôte. Mandat

ATTENDU la volonté municipale de déposer sa candidature pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2009;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire retenir les services d'une firme de professionnels afin de réaliser le cahier de mise en candidature pour l'obtention des Jeux du Québec, hiver 2009;

VU l'offre de service de la firme Groupe *Perfomaction* International;

ATTENDU QUE l'expertise du Groupe *Perfomaction* International ainsi que sa connaissance du milieu favorisera la réalisation de ce mandat;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du Service récréatif et communautaire;

Il est

2006-08-533

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon
Et résolu

QUE la Ville retienne les services professionnels de la firme Groupe *Perfomaction* International pour la conception et la réalisation du cahier de mise en candidature en vue d'obtenir la Finale des Jeux du Québec, hiver 2009, afin de supporter le Service récréatif et communautaire dans la préparation de ce cahier de mise en candidature;

QUE les honoraires reliés à ce mandat soient d'un montant maximal de 6 600 \$, taxes comprises, en fonction des heures consacrées au mandat, sur la base d'une tarification au taux de 40 \$ l'heure, plus les déboursés extraordinaires sur présentation de pièces justificatives seulement, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 28 juillet 2006.

ADOPTÉ

Jacques Patenaude. Rue Napoléon.
Vente des lots 147-61, 147-62, 147-63
et d'une partie du lot 147-64. Rescision
de la résolution 2003-08-425

VU la demande d'acquisition des lots 147-61, 147-62, 147-63 et d'une partie du lot 147-64 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés rue Napoléon, secteur Salaberry-de-Valleyfield, formulée par M. Jacques Patenaude;

VU la recommandation de l'urbaniste au Service de la gestion du territoire relative à la vente desdits lots au requérant;

Il est

2006-08-534

Proposé par M. Jacques Smith
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield rescinde la résolution 2003-08-425 relative à la vente de lots à MM. Gaétan Poirier et Marco Poirier, adoptée le 19 août 2003;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre à M. Jacques Patenaude les lots 147-61, 147-62, 147-63 et une partie du lot 147-64 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés rue Napoléon, secteur Salaberry-de-Valleyfield, d'une superficie approximative de 1 602,44 mètres carrés, pour un montant d'environ 21 500 \$, taxes en sus, avec l'obligation de construction de deux édifices de 5 logements dans un délai de dix-huit (18) mois de la date de signature du contrat d'acquisition;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par M. Jacques Patenaude;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente relatif à la présente, lequel acte de vente devant souligner les obligations inscrites dans la promesse d'achat, et tout acte de servitude à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

Hydro-Québec et Bell Canada.
Rue du Ruisseau. Acte de servitude

VU le dépôt devant ce conseil d'un projet d'acte de servitude relative à la pose d'équipements pour Hydro-Québec et Bell Canada afin de desservir des nouvelles constructions résidentielles dans le secteur des rues du Torrent et du Ruisseau;

VU la recommandation favorable émise par l'urbaniste au Service de la gestion du territoire;

Il est

2006-08-535
Proposé par M. Normand Amesse
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte l'acte de servitude relative à la pose d'équipements pour Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie des lots 169-10 et 169-11 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, afin de desservir les nouvelles constructions résidentielles dans le secteur des rues du Torrent et du Ruisseau, tel que préparé par M^e Josette Marois, notaire;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par Hydro-Québec;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente.

ADOPTÉ

Société d'habitation du Québec.
Programme Rénovation Québec (phase III).
Débloqué de fonds

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a accepté d'investir 428 333 \$ pour la réalisation de la phase III du Programme Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QU'en 2005, le traitement de la demande relative à l'attribution officielle des fonds à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a engendré des retards dans la mise en oeuvre du programme, causant des frustrations au niveau des citoyens;

VU l'adoption du Règlement 098 sur la mise en oeuvre de la phase III du Programme Rénovation Québec, le 25 avril 2006, règlement qui n'a pas fait l'objet d'une réponse officielle de la Société d'habitation du Québec, et ce, malgré plusieurs appels acheminés au service concerné;

ATTENDU QUE le retard dans le traitement des demandes cause un préjudice sérieux à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield compte tenu que le mandataire du Programme ne peut mettre celui-ci en oeuvre, ce qui retarde énormément la réalisation des projets durant les périodes de construction propices;

ATTENDU QUE près de 250 propriétaires sont présentement sur une liste d'attente et que plusieurs de ceux-ci acheminent des appels téléphoniques afin de connaître les délais de réalisation de leur projet;

Il est

2006-08-536
Proposé par M. Normand Amesse
Appuyé par M. Denis Laitre
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande à la Société d'habitation du Québec de bien vouloir débloquer, dans les plus brefs délais, les fonds attribués dans le cadre de la phase III du Programme Rénovation Québec.

ADOPTÉ

Commission de protection du territoire agricole du Québec. Demande d'autorisation pour l'aliénation d'une partie du lot 280. Chemin de la Carrière. Gustave Chayer

VU la demande du 27 juillet 2006 formulée par M^e Josette Marois, notaire et mandataire de M. Gustave Chayer, concernant une demande d'autorisation pour l'aliénation d'une partie du lot 280 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

VU la recommandation favorable émise par l'urbaniste au Service de la gestion du territoire;

Il est

2006-08-537

Proposé par M. Normand Amesse
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE les commentaires relatifs aux critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1), pour la partie de lot 280 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, soient transmis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à savoir :

- 1^o **le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants:** selon la carte sur l'inventaire des terres du Canada produite par le gouvernement du Québec, la classe de la partie de lot visée et des lots avoisinants est 7_P;
- 2^o **les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture:** ce lot est déjà utilisé à des fins d'agriculture; une érablière est exploitée depuis plusieurs années par le propriétaire actuel et par ses prédécesseurs, la famille Julien. La ligne hydroélectrique est venue couper en deux cette parcelle, mais elle constituait, avant cette brèche, une entité acéricole homogène. D'ailleurs, la cabane à sucre est toujours fonctionnelle et utilisée pour la transformation de l'eau d'érable;
- 3^o **les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants:** la demande vise à conserver une activité agricole dans un secteur très peu exploité en raison de la présence d'usages non agricoles (carrière et poste hydroélectrique) effectués sur des terrains de très grande superficie. Les conséquences sont donc positives et n'affectent pas les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;
- 4^o **les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale:** il n'y a aucun établissement de production animale connu à proximité qui pourrait se voir contraint par cette demande. De toute façon, aucune contrainte supplémentaire ne résulte de cette aliénation en matière d'environnement;
- 5^o **la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada:** non applicable;
- 6^o **l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles:** cette demande affecte un peu l'homogénéité du secteur puisque la partie visée est contiguë à la propriété du demandeur. Qui plus est, cette parcelle est occupée sans titre depuis 1922. D'ailleurs, nous retrouvons des preuves concrètes sur le

terrain, comme une vieille clôture dans les arbres, qui sont situées le long de la limite d'occupation (voir le plan accompagnant la description technique de l'arpenteur-géomètre). Les nombreuses lignes électriques implantées dans le secteur ont eu beaucoup plus d'impact sur l'homogénéité des terres;

- 7° **l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région:** non applicable;
- 8° **la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture:** la superficie de cette propriété est déjà affectée par l'expropriation effectuée par le ministère des Transports du Québec pour le projet de l'autoroute 30. L'ajout de cette partie ne fait qu'augmenter la viabilité pour le propriétaire de sa propriété foncière. D'autant plus que la partie la plus intéressante chevauche la limite actuelle (selon les titres) et que sans celle-ci, l'exploitation de l'érablière n'est pas possible. Avec l'ajout de cette partie du lot 280, bien que la superficie totale demeure peu élevée, la propriété permet la pratique de l'agriculture;
- 9° **l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité régionale de comté, une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique:** non applicable;
- 10° **les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie:** non applicable;

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la requête que lui a formulée M^e Josette Marois, notaire et mandataire de M. Gustave Chayer, concernant une demande d'autorisation pour l'aliénation d'une partie du lot 280 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme de l'ancienne Ville de Saint-Timothée.

ADOPTÉ

Construction d'un mur de soutènement
au parc Sauvé, réaménagement de la jetée
Nicholson et réfection des feux de circulation
à l'intersection des rues Victoria et Nicholson.
Approbation de travaux additionnels

VU la recommandation du coordonnateur à l'ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'approbation des travaux additionnels effectués dans le cadre du contrat octroyé à la compagnie Constructions Valrive inc. pour des travaux de construction d'un mur de soutènement au parc Sauvé, de réaménagement de la jetée Nicholson et de réfection des feux de circulation à l'intersection des rues Victoria et Nicholson;

Il est

2006-08-538

Proposé par M. Jacques Smith
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie les travaux additionnels effectués dans le cadre du contrat octroyé à la compagnie Constructions Valrive inc. en vertu du Règlement d'emprunt 015 et ses amendements relatif à des travaux de réaménagement de la jetée Nicholson et de construction d'un mur de soutènement au parc Sauvé, et du Règlement 043 et ses amendements relatif à des travaux

d'installation et de réfection de feux de circulation, tels que plus spécifiquement décrits au document préparé par l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire, en date du 15 août 2006, et totalisant la somme de 43 928,76 \$ et 6 490 \$, respectivement, taxes comprises.

ADOPTÉ

Réfection des berges au parc Marcil.
Aménagement d'une descente de bateaux.
Étude de faisabilité. Firme d'ingénieurs.
Mandat

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour la préparation d'une étude préliminaire dans le cadre des travaux d'aménagement d'une nouvelle descente de bateaux sur la rive du parc Marcil;

VU l'offre de service de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-conseils;

Il est

2006-08-539

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-conseils pour la préparation d'une étude de faisabilité dans le cadre des travaux d'aménagement d'une nouvelle descente de bateaux sur la rive du parc Marcil, pour un montant de 3 200 \$, taxes en sus, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 10 août 2006.

ADOPTÉ

Pavage, bordure et éclairage dans
les rues du Ponceau et du Ruisseau.
Contrôle qualitatif des matériaux.
Firme de laboratoire. Mandat

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme de laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux et des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues de la municipalité;

VU l'offre de service de la firme Laboratoire d'inspection et d'essai du St-Laurent inc.;

Il est

2006-08-540

Proposé par M. Denis Laitre
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Laboratoire d'inspection et d'essai du St-Laurent inc. pour le contrôle de la qualité des matériaux et des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses

rues de la municipalité, plus particulièrement des rues du Ponceau et du Ruisseau, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 20 juillet 2006.

ADOPTÉ

Port de Salaberry-de-Valleyfield.
Étude géotechnique – reconnaissance
des sols et caractérisation environnementale.
Firme de laboratoire. Mandat

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme de laboratoire pour la réalisation de forages, l'échantillonnage et l'analyse des sols le long de la rue Sabord au port de Salaberry-de-Valleyfield;

VU l'offre de service de la firme Laboratoire A.B.S. inc.;

Il est

2006-08-541

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Laboratoire A.B.S. inc. pour une étude géotechnique de reconnaissance des sols et caractérisation environnementale le long de la rue Sabord au port de Salaberry-de-Valleyfield, plus particulièrement pour la réalisation de forages, l'échantillonnage et l'analyse des sols dans le cadre de l'exécution de travaux d'infrastructures dans le secteur du port, pour un montant de 6 420 \$, taxes en sus, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 27 juillet 2006;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 102 décrétant des travaux d'infrastructures au port de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

Boulevard Bord-de-l'Eau. Secteur ouest
de l'île Dondaine. Étude géotechnique –
reconnaissance des sols. Firme de laboratoire.
Mandat

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme de laboratoire pour la réalisation de forages des sols dans le secteur ouest du boulevard Bord-de-l'Eau;

VU l'offre de service de la firme Laboratoire A.B.S. inc.;

Il est

2006-08-542

Proposé par M. Denis Laitre
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Laboratoire A.B.S. inc. pour une étude géotechnique de reconnaissance des sols dans le secteur ouest de l'île Dondaine, plus particulièrement pour la réalisation

de forages des sols dans le cadre de l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur ouest du boulevard Bord-de-l'Eau, pour un montant de 4 150 \$, taxes en sus, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 25 juillet 2006.

ADOPTÉ

Concours de graffiti sur lames
d'équipement de déneigement.
Mise en œuvre. Autorisation

ATTENDU QUE le 19 juin 2006, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield recevait de la Ville de Gatineau une lettre ayant pour but de lancer un défi amical à la municipalité afin de mettre sur pied un concours de graffiti sur les lames des équipements de déneigement;

ATTENDU QU'une telle initiative permettrait d'abaisser les problèmes liés au vandalisme;

ATTENDU QUE la coordonnatrice de l'organisme Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers (PRAQ) confirme le besoin d'une telle activité sur le territoire et que celle-ci s'inscrit très bien dans la demande d'implication de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville possède quatre (4) lames s'attachant sur trois (3) chargeurs et une (1) niveleuse convertissant ces équipements en chasse-neige;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est

2006-08-543

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte le défi lancé par la Ville de Gatineau afin de mettre sur pied un concours de graffiti sur les lames des équipements de déneigement;

QUE la Ville autorise la direction du Service de l'environnement et des travaux publics à procéder à la mise en oeuvre d'un tel projet de sensibilisation.

ADOPTÉ

Port de Salaberry-de-Valleyfield.
Exploitation d'équipement de concassage
de rebuts d'asphalte. Demande de certificat
d'autorisation auprès du ministère du
Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs. Autorisation

VU la recommandation du chargé de projet au Service de l'environnement et des travaux publics relative à l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux d'exploitation d'équipement de concassage de rebuts d'asphalte au port de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est

2006-08-544

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Robert Savard
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le chargé de projet au Service de l'environnement et des travaux publics à présenter, pour et au nom de la municipalité, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux d'exploitation d'équipement de concassage de rebuts d'asphalte au port de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

Fourniture et livraison d'une
autopompe-citerne. Ajout d'un
système CAFS (compressive air
foam system). Autorisation

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'autoriser l'ajout d'un système CAFS (compressive air foam system) sur l'autopompe-citerne présentement en fabrication;

Il est

2006-08-545

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Jean-Marc Rochon
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'ajout d'un système CAFS (compressive air foam system) VANNAIR 140 CFM sur l'autopompe-citerne présentement en fabrication;

QUE la Ville octroie le contrat pour la fourniture et l'installation dudit équipement sur l'autopompe-citerne à la compagnie Équipements d'incendie Levasseur inc., pour un montant de 19 854 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 10 juillet 2006.

ADOPTÉ

Commission municipale du Québec.
Demande de reconnaissance aux fins
d'exemption de taxe foncière et de taxe
d'affaires. Club de gymnastique CampiAgile
de Valleyfield inc.

VU la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe foncière et de la taxe d'affaires formulée par l'organisme *Club de gymnastique CampiAgile de Valleyfield inc.* adressée à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande, conformément à l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q, chapitre F-2.1);

Il est

2006-08-546

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Jacques Smith
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de se soumettre à la décision qui sera rendue par la Commission municipale du Québec suite à l'audition du dossier relatif à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe foncière et de la taxe d'affaires formulée par l'organisme *Club de gymnastique CampiAgile de Valleyfield inc.*

ADOPTÉ

Commission municipale du Québec.
Demande de reconnaissance aux fins
d'exemption de taxe d'affaires.
Le Pont du Suroît

VU la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe d'affaires formulée par l'organisme *Le Pont du Suroît* adressée à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande, conformément à l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q, chapitre F-2.1);

Il est

2006-08-547

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de se soumettre à la décision qui sera rendue par la Commission municipale du Québec suite à l'audition du dossier relatif à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe d'affaires formulée par l'organisme *Le Pont du Suroît*.

ADOPTÉ

Municipalité régionale de comté de
Beauharnois-Salaberry. Construction d'un
nouveau poste de police de la Sûreté du
Québec sur le territoire de Salaberry-de-
Valleyfield. Résolution d'intention

ATTENDU QUE le poste de police actuel, situé sur le territoire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, nécessite des investissements et des aménagements majeurs afin de répondre aux normes et critères opérationnels d'implantation d'un poste de la Sûreté du Québec;

ATTENDU la nécessité de débiter dans les meilleurs délais les démarches inhérentes à la construction d'un nouveau poste de police afin que la population de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry (MRC) puisse bénéficier adéquatement de services de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE la MRC, en collaboration avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, a amorcé l'analyse de sites potentiels à l'implantation d'un éventuel poste de police, dans le respect des critères établis par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le comité de sécurité publique doit faire ses recommandations concernant la construction d'un nouveau poste de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC;

ATTENDU l'intérêt de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield d'être le promoteur du projet;

Il est

2006-08-548

Proposé par M. Normand Amesse
Appuyé par M. Denis Laître
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield manifeste son intention à la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry d'être le promoteur du projet de construction du nouveau poste de police de la Sûreté du Québec, conditionnellement à l'approbation du site par le comité de sécurité publique et le conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

Règlement concernant les systèmes
d'alarme. Avis de motion

A-2006-08-038

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant les systèmes d'alarme.

Règlement amendant le Règlement 60
de l'ancienne Ville de Saint-Timothée
concernant le zonage afin de modifier
certaines normes concernant les garages,
bâtiments accessoires et abris d'auto.
Avis de motion

A-2006-08-039

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de modifier certaines normes concernant les garages, bâtiments accessoires et abris d'auto.

Premier projet de règlement 60-41 amendant
le Règlement 60 de l'ancienne Ville de
Saint-Timothée concernant le zonage
afin de modifier certaines normes
concernant les garages, bâtiments
accessoires et abris d'auto.
Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement 60-41 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-08-549

Proposé par M. Normand Amesse
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le premier projet de règlement 60-41 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de modifier certaines normes concernant les garages, bâtiments accessoires et abris d'auto.

ADOPTÉ

Règlement amendant le Règlement 159-1989
de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île
concernant le zonage afin d'y modifier les
normes sur les garages, bâtiments accessoires
et abris d'auto. Avis de motion

A-2006-08-040

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement amendant le Règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage afin d'y modifier les normes sur les garages, bâtiments accessoires et abris d'auto.

Premier projet de règlement 159-7
amendant le Règlement 159-1989 de l'ancienne
Municipalité de la Grande-Île concernant le
zonage afin d'y modifier les normes sur les
garages, bâtiments accessoires et abris d'auto.
Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement 159-7 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-08-550

Proposé par M. Denis Laître
Appuyé par M. Normand Amesse
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le premier projet de règlement 159-7 amendant le règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage afin d'y modifier les normes sur les garages, bâtiments accessoires et abris d'auto.

ADOPTÉ

Règlement amendant le Règlement 1099
de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield
concernant le zonage afin de modifier les
normes sur les enseignes, garages,
bâtiments accessoires et abris d'auto.
Avis de motion

A-2006-08-041

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier les normes concernant les enseignes, garages, bâtiments accessoires et abris d'auto.

Premier projet de règlement 1099-79
amendant le Règlement 1099 de l'ancienne
Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant
le zonage afin de modifier les normes sur
les enseignes, garages, bâtiments accessoires
et abris d'auto. Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement 1099-79 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-08-551

Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le premier projet de règlement 1099-79 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier les normes concernant les enseignes, garages, bâtiments accessoires et abris d'auto.

ADOPTÉ

Second projet de règlement 1099-78
amendant le Règlement 1099 de l'ancienne
Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant
le zonage afin de modifier la grille des normes
de la zone commerciale C-417. Dispense de
lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 1099-78 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-08-552
Proposé par M. Robert Savard
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le second projet de règlement 1099-78 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier la grille des normes de la zone commerciale C-417 en permettant, entre autres, un maximum de 45 logements.

ADOPTÉ

Règlement 102 pour décréter des travaux
d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire
et de voirie au port de Salaberry-de-Valleyfield
ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement
desdits travaux. Dépôt du certificat relatif au
déroulement de la procédure d'enregistrement
des personnes habiles à voter

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre le 31 juillet 2006, pour le Règlement 102 pour décréter des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette deuxième période de questions :

- Mandats confiés pour les Jeux du Québec, hiver 2009. Nombre de présentations faites à ces Jeux

Communications des membres
du conseil au public

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

Levée de l'assemblée

À 20 h 11, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est

2006-08-553

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance du 22 août 2006.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier